

Repentigny, le 3 septembre 2021

**MODIFICATION D'AUTORISATION  
Loi sur la qualité de l'environnement  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 30)**

Complexe Enviro Connexions Ltée  
3779, chemin des Quarante-Arpents  
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

N/Réf. : 7522-14-01-00400-49  
402044483

V/Réf. : BFI-070

**Objet : Agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande de modification du 7 juillet 2021, reçue le 13 juillet 2021 et complétée le 1<sup>er</sup> septembre 2021, j'autorise, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), les modifications suivantes :

- L'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique par l'aménagement et l'exploitation de la section sud-ouest sur une superficie maximale de 19,2 hectares afin d'y recevoir jusqu'à 11 200 000 mètres cubes de matières résiduelles vouées à l'enfouissement;
- La durée de l'exploitation est de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> août 2021;
- La fin de la période d'exploitation est le 31 juillet 2026;
- Le tonnage maximal de matières résiduelles qui pourra être reçu au cours de cette période de 5 ans sera d'un total de 6 225 000 tonnes métriques réparties comme suit :
  - Année 1 : 1 255 000 tonnes métriques;
  - Année 2 : 1 250 000 tonnes métriques;
  - Année 3 : 1 245 000 tonnes métriques;
  - Année 4 : 1 240 000 tonnes métriques;
  - Année 5 : 1 235 000 tonnes métriques.
- L'ajout d'une filière de valorisation des résidus issus de la construction, rénovation et démolition (CRD) dont la teneur en bois est élevée, à un taux de production maximal de 80 000 t/an de bois conditionné et à un volume maximal total d'entreposage de résidus de bois (conditionné ou non) limité à 15 000 mètres cubes en tout temps.

Le projet sera réalisé sur une partie du lot 4 914 640 du cadastre du Québec, dont l'adresse civique est au 3779, chemin des Quarante-Arpents, dans la ville de Terrebonne, faisant partie de la municipalité régionale de comté Les Moulins.

La présente modification concerne :

- Le certificat d'autorisation délivré le 31 juillet 2015 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à cette date, modifié le 21 janvier 2019, le 27 mars 2019 et le 24 juillet 2019, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique selon les modalités suivantes :

- La durée de l'exploitation est de 7 ans à partir du 1<sup>er</sup> août 2014;
- La fin de la période d'exploitation est le 29 juillet 2021;
- Le tonnage maximal de matières résiduelles qui pourra être reçu au cours de la période de 7 ans sera de 8 925 000 tonnes métriques, réparties comme suit :
  - Année 1 : 1 290 000 tonnes métriques;
  - Année 2 : 1 285 000 tonnes métriques;
  - Année 3 : 1 280 000 tonnes métriques;
  - Année 4 : 1 275 000 tonnes métriques;
  - Année 5 : 1 270 000 tonnes métriques;
  - Année 6 : 1 265 000 tonnes métriques;
  - Année 7 : 1 260 000 tonnes métriques.

Depuis le 23 mars 2018, par l'application de l'article 275 de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (2017, chapitre 4), ce certificat d'autorisation est réputé être une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre datée du 7 juillet 2021 et signée par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Itée, une page, et à laquelle était joint le document suivant :
  - Document n° BFI-070 intitulé « *Demande d'autorisation relative au décret 759-2021 – Exploitation de la section sud-ouest du lieu d'enfouissement technique – Ville de Terrebonne (secteur Lachenaie) – Par Complexe Enviro Connexions Itée* », daté de juillet 2021 et signé par M. Francis Gagnon, ing., M.Sc.A, Groupe Alphard, concernant une demande de modification d'autorisation relative au décret 759-2021 délivré le 2 juin 2021 par le gouvernement du Québec pour l'agrandissement du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de Complexe Enviro Connexions Itée à Terrebonne et l'exploitation de la section sud-ouest pour une durée de cinq ans, 44 pages et 12 annexes.
- Quatre courriels transmis le 16 juillet 2021 à 12h16 contenant quatre pièces jointes, le 19 juillet 2021 à 11h29 contenant une pièce jointe, le 21 juillet 2021 à 10h23 contenant une pièce jointe et le 21 juillet 2021 à 11h07 par M<sup>me</sup> Michèle-Odile Geoffroy, directrice de la conformité – Est du Canada, Complexe Enviro Connexions Itée, concernant des précisions additionnelles sur le projet;
- Lettre datée du 28 juillet 2021 et signée par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Itée, une page, et à laquelle était joint le document suivant :

- Lettre de réponses à une première demande d'information datée du 28 juillet 2021 et signée par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Ltée, concernant des informations supplémentaires sur le projet, 42 pages et sept documents joints.
- Lettre datée du 9 août 2021 et signée par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Ltée, une page, et à laquelle était joint le document suivant :
  - Lettre de réponses à une deuxième demande d'information datée du 9 août 2021 et signée par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Ltée, concernant des renseignements complémentaires sur le projet, 17 pages et un plan joint.
- Courriel transmis le 9 août 2021 à 15h43 par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Ltée, concernant une rectification à apporter à la lettre de réponses à une deuxième demande d'information datée du 9 août 2021 et signée par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Ltée;
- Bordereau de transmission préparé le 27 août 2021 par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Ltée, auquel étaient joints trois documents, dont le document suivant :
  - Lettre de réponses à une troisième demande d'information datée du 27 août 2021 et signée par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Ltée, concernant des précisions additionnelles sur le projet, 11 pages.
- Courriel de réponses à une quatrième demande d'information transmis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 16h12 par M. Jean-Marc Viau, directeur général, Complexe Enviro Connexions Ltée, concernant des informations supplémentaires sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

HP/CV

Par : Alain Latreille  
Coordonnateur de l'analyse  
et de l'expertise de Lanaudière

Pour : Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse  
et de l'expertise de Lanaudière  
et des Laurentides par intérim